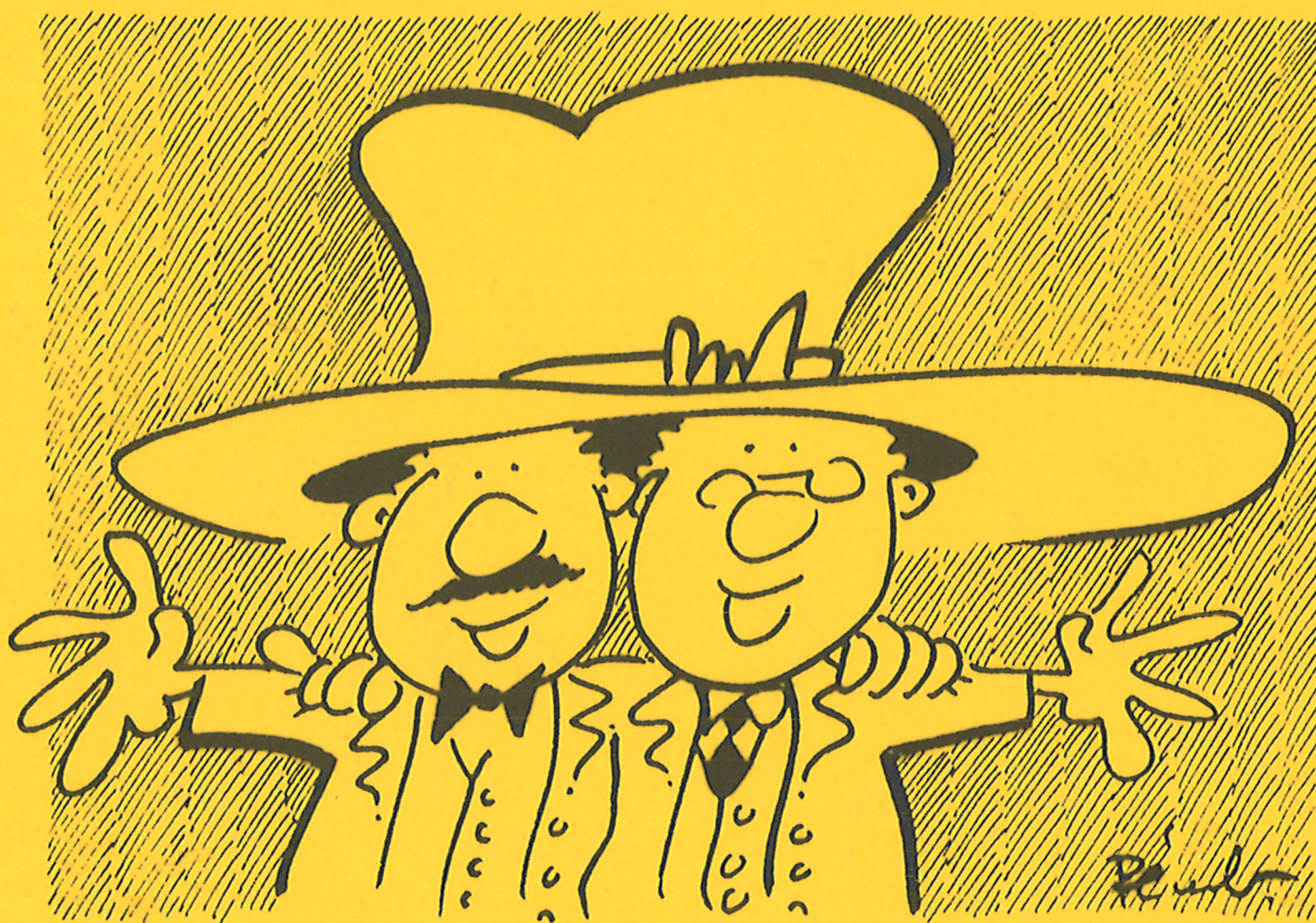


**PETIT GUIDE DES**  
**JUMELAGES DE**  
**VILLES ET DE COMMUNES**



**FORUM HELVETICUM**

Un projet dans le cadre du programme:  
punts :-) ponti :-> ponts :-( brücken

## Impressum

Editeur: Forum Helveticum  
Case postale, 5600 Lenzbourg 1  
tél. 062 888 01 25 fax. 062 888 01 01  
e-Mail: [info@forum-helveticum.ch](mailto:info@forum-helveticum.ch)  
site Internet: [www.forum-helveticum.ch](http://www.forum-helveticum.ch)

Rédaction: Paolo Barblan, Walter Buser

Illustrations: Pé cub

Copyright: Forum Helveticum

Tirage: 3'000

Langues: Allemand, français, italien, rumantsch grischun

Impression: Druckerei Baumann AG, 5737 Menziken

Les activités du Forum Helveticum bénéficient du soutien de l'Office fédéral de la culture.

Nous remercions la Fondation Walter et Ambrosina Oertli et la Société suisse d'utilité publique qui, par leur soutien, ont contribué à la réalisation de cette publication.

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos de l'Office fédéral de la culture	2
Avant-propos de l'Association des communes suisses et de l'Union des villes suisses	3
Introduction du Forum Helveticum	4
Partie I: Etat des lieux des jumelages en Suisse	7
A. Données générales	9
B. Première partie du questionnaire: point de la situation	9
C. Deuxième partie du questionnaire: activités futures	12
Partie II: Trucs en vrac pour les jumelages	19
A. Données générales	21
B. Quelles activités peuvent être réalisées?	22
C. Comment trouver une commune ou une ville partenaire?	26
D. Autres questions pratiques	27
Partie III: Adresses utiles	29
Formule d'inscription (pages centrales du guide)	

## AVANT-PROPOS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

“Compréhension et échanges”, voilà deux mots qui auront ces dernières années été omniprésents dans les discussions portant sur la politique culturelle et linguistique et qui resteront sans aucun doute au cœur des préoccupations pour quelque temps encore. Il est vrai que les efforts déployés pour renforcer la cohésion nationale et promouvoir la diversité culturelle dans notre pays sont régulièrement mis à rude épreuve, tantôt par des choix économiques, tantôt par les verdicts de certaines votations populaires. Suite à la révision de l'article constitutionnel sur les langues et à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, la Confédération et les Cantons ont désormais explicitement pour mission de prendre des mesures propres à influencer positivement sur la coexistence entre les différentes communautés culturelles et linguistiques de notre pays.

A y regarder de plus près, on se rend pourtant compte que la marge de manœuvre dont dispose l'Etat pour mener des actions ciblées et efficaces dans ce domaine est relativement restreinte. La bonne entente entre individus et groupes de populations ne s'instaure en effet pas à coups de décrets. Elle est le produit d'une somme d'actions sociales et dépend d'une foule de facteurs culturels, économiques et sociaux. En conséquence, c'est non seulement aux pouvoirs publics à tous les niveaux mais à la société civile tout entière qu'il appartient d'œuvrer au resserrement des liens confédéraux.

Le Forum Helveticum (FH), auquel sont affiliées une soixantaine d'organisations et d'institutions de notre pays, joue un rôle capital dans ce domaine. Lors des travaux préparatoires de la nouvelle loi concernant les langues et la compréhension, le FH a été un interlocuteur privilégié de l'Office fédéral de la culture dans la recherche et dans l'élaboration de mesures susceptibles de renforcer la cohésion nationale.

C'est de ces discussions qu'est également né le projet “Jumelages de communes et de villes entre les communautés linguistiques en Suisse”. Le “Petit guide des jumelages de villes et de communes” donne de précieuses impulsions et montre comment des contacts peuvent s'établir à une grande échelle entre différentes régions et communautés linguistiques du pays. C'est aussi un bel exemple de ce que peut faire une organisation civique pour contribuer à la compréhension interculturelle.

Christoph Reichenau  
Directeur suppléant de l'Office fédéral de la culture

# AVANT-PROPOS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES SUISSES ET DE L'UNION DES VILLES SUISSES

En septembre 1999, le Forum Helveticum et les deux associations communales se sont adressés aux communes et aux villes de notre pays pour présenter le projet "Jumelages de communes et de villes", élaboré par le Forum Helveticum.

Nous en avons profité pour faire le point de la situation, par le biais d'un questionnaire, sur les jumelages et autres formes de contacts déjà existants. Il s'est avéré que 345 communes et villes entretiennent déjà des contacts avec d'autres communes suisses, alors que 277 communes ont entamé une relation avec un partenaire étranger. Ces chiffres prouvent que les jumelages de communes sont depuis longtemps ancrés dans la tradition de notre pays. Ces contacts sont basés sur des conceptions différentes. Citons brièvement quelques formes de collaboration:

- Echange culturel
- Collaboration entre églises et écoles
- Collaboration dans le domaine social
- Service-conseil des autorités et offices publics lors de la recherche de solutions à des problèmes d'infrastructure
- Visites réciproques entre autorités et associations
- Echange d'élèves, etc.

Les jumelages entre communes et villes doivent être structurés; ils doivent de plus être largement étayés dans les communes concernées. Pour ce faire, une structure d'organisation minimale avec des domaines d'activité clairement attribués se révèle nécessaire: cela permet de garantir la continuité de la collaboration entre communes et villes. Il est clair que les moyens financiers sont également des éléments importants pour le succès de partenariats; dans de nombreuses communes, un montant correspondant est prévu dans le budget des charges annuelles.

Les jumelages entre communes et villes sont souhaitables à tous les égards. Le regard que l'on jette au-delà des frontières de sa propre commune ou de sa propre ville permet de prendre conscience des problèmes et soucis du partenaire et élargit l'horizon. C'est aussi une source de précieuses impulsions pour les activités propres. Cela vaut tout autant pour les contacts à l'intérieur de la Suisse qu'avec l'extérieur, les relations entretenues avec un autre groupe linguistique étant particulièrement précieuses. C'est pourquoi les deux associations communales saluent l'initiative du Forum Helveticum. Reste à espérer qu'un nombre aussi grand que possible de communes et de villes opteront pour un partenariat avec d'autres communes.

Sigisbert Lutz, Secrétaire général  
de l'Association des communes suisses

Urs Geissmann, Directeur  
de l'Union des villes suisses

## INTRODUCTION DU FORUM HELVETICUM

En juin 1996, le Forum Helveticum (FH) a organisé, en collaboration avec l'Office fédéral de la culture, le colloque "Punts-Ponti-Ponts-Brücken: compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse". Depuis lors, le FH a mis en pratique différentes propositions issues du colloque, et réunies dans un catalogue de mesures, visant à jeter des ponts entre confédérés. Le projet "Jumelages de communes et de villes entre les communautés linguistiques en Suisse" s'inspire également de ces propositions.

Par rapport aux autres activités dans le domaine de la compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse (par la suite "compréhension"), le projet "Jumelages de communes et de villes" possède un caractère particulier par le fait qu'il ne s'adresse pas à un public spécifique (comme élèves, enseignants, journalistes, etc.) mais à plusieurs publics en même temps, voire, dans la variante maximale, à toute la population d'une commune. De plus, les partenariats permettent d'inclure dans les activités d'échange des groupes de population, surtout parmi les adultes, dont les projets d'échange tiennent rarement compte.

Dans le cadre d'activités d'échange connues, comme les échanges d'élèves et d'enseignants, la langue joue souvent un rôle important. Chez les apprentis, le contact peut également s'établir à travers des activités et des instruments communs liés à la profession. Avec les jumelages de communes et de villes, il est aussi davantage possible d'établir des contacts à travers des activités non verbales et fortement communicatives, telles que la musique, le sport, l'art, etc.

Lors d'une première phase du projet, le FH a effectué un sondage auprès des communes et des villes suisses, en collaboration avec l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. Cela a permis d'une part de faire un état des lieux unique en son genre sur les jumelages existants, et d'autre part de recueillir des informations abondantes et variées sur la réalisation concrète de ces partenariats, qui se retrouvent dans le présent petit guide.

Etant donné que le questionnaire était ouvert, il a été possible de tenir compte de tous les types de contacts, que ce soit à l'intérieur de la Suisse ou avec l'étranger, entre communes de même langue ou de langues différentes, au niveau des autorités ou de la population ou encore que ce soit avec des projets d'échange ou dans le cadre d'un parrainage.

Avec son projet, le FH vise particulièrement la promotion des jumelages entre communes de langues différentes à l'intérieur de la Suisse. C'est aussi dans ce sens que va notre recherche de partenaire pour toute commune et ville intéressée. Cependant, sur la base des informations que nous avons pu réunir et dans la limite de nos possibilités, nous sommes également à disposition de communes et de villes souhaitant réaliser un autre type de jumelage ou désirant nous soumettre d'autres types d'activités.

Le présent guide contient, outre l'analyse du sondage, des informations générales sur les jumelages, sur la grande variété d'activités possibles, des trucs en vrac pour la réalisation concrète d'un jumelage, ainsi que des adresses utiles.

Prof. Walter Buser  
Président du Forum Helveticum

Paolo Barblan  
Directeur du Forum Helveticum

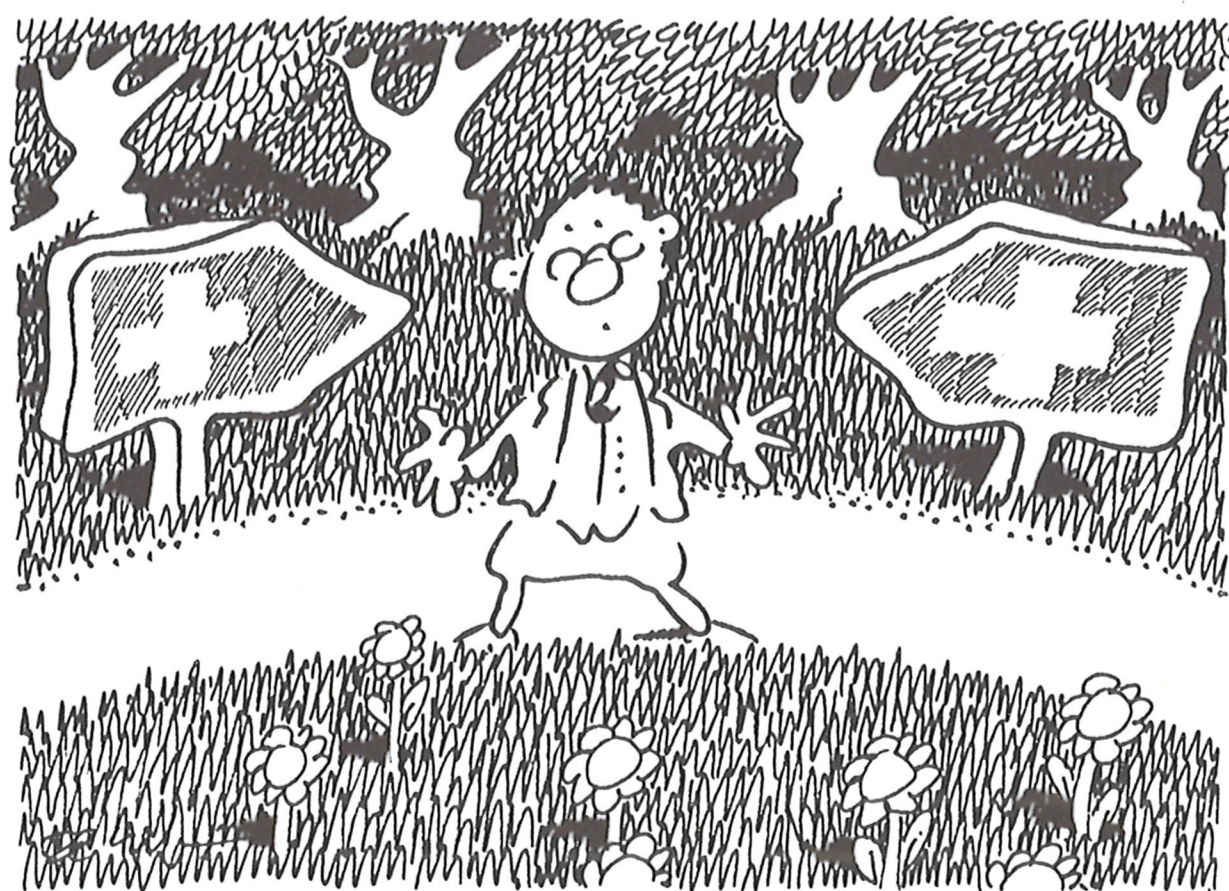
### LE PROGRAMME "PUNTS-PONTI-PONTS-BRÜCKEN" EN BREF

- Juin 1996: Colloque "Punts-Ponti-Ponts-Brücken: compréhension et échanges entre les communautés linguistiques en Suisse". Mise sur pied d'un catalogue de mesures, avec propositions pour promouvoir les activités de "compréhension".
- Décembre 1996 - décembre 1998: Sur mandat de l'Office fédéral de la culture, entretiens avec des représentants des domaines et instances suivants, afin d'élaborer les principes de base d'une loi sur les langues et la compréhension: associations des communes et des villes, centres de rencontre, économie, formation, offices et services fédéraux, organisations de jeunes, organisations civiques, presse écrite, SSR.
- Mars 1997: Publication des Actes du colloque "Punts-Ponti-Ponts-Brücken" (Cahier 7 de la Collection du FH) avec le catalogue de mesures en quatre langues.
- Décembre 1997: Premier bulletin d'information "Punts-Info". Dans cette publication quadrilingue, 38 organisations présentent en deux langues leurs activités en faveur de la "compréhension". "Punts-Info" contient, sous la forme d'un encart, le rapport "Compréhension entre les communautés linguistiques du point de vue de la SSR".
- Juin 1998: Publication du rapport "Compréhension entre les communautés linguistiques du point de vue de la presse écrite".
- Septembre 1999: Lancement du projet "Jumelages de communes et de villes entre les communautés linguistiques en Suisse".
- Mai 2000: Ouverture d'un site Internet sur le thème de la "compréhension".

# PARTIE I

## ÉTAT DES LIEUX

### DES JUMELAGES EN SUISSE





Lors de la première phase du projet "Jumelages de communes et de villes entre les communautés linguistiques en Suisse", un sondage a été effectué au niveau national. Par là, les organisateurs poursuivaient trois buts. Premièrement, faire le point de la situation, afin de savoir quelles activités les communes suisses réalisent dans le cadre de partenariats, que ce soit à l'intérieur de la Suisse ou avec l'étranger, entre communes de même langue ou de langues différentes, au niveau des autorités ou de la population, ou encore que ce soit avec des projets d'échange ou dans le cadre de parrainages. Deuxièmement, obtenir des informations utiles en vue du présent guide. Troisièmement, sonder l'intérêt des communes et des villes pour des activités futures dans le domaine des jumelages.

Ci-après figurent les données de l'analyse des réponses qui nous sont parvenues dans le cadre du sondage. Les chiffres sont accompagnés d'un bref commentaire.

## **A. DONNÉES GÉNÉRALES**

Questionnaires envoyés dans toute la Suisse:	2907
Réponses obtenues de toute la Suisse:	855
Réponses obtenues de toute la Suisse en pourcentage:	29.4%

### Remarques

Le taux de réponses obtenues et leur bonne répartition géographique ont permis une analyse et un état des lieux représentatifs et intéressants.

## **B. PREMIÈRE PARTIE DU QUESTIONNAIRE: POINT DE LA SITUATION**

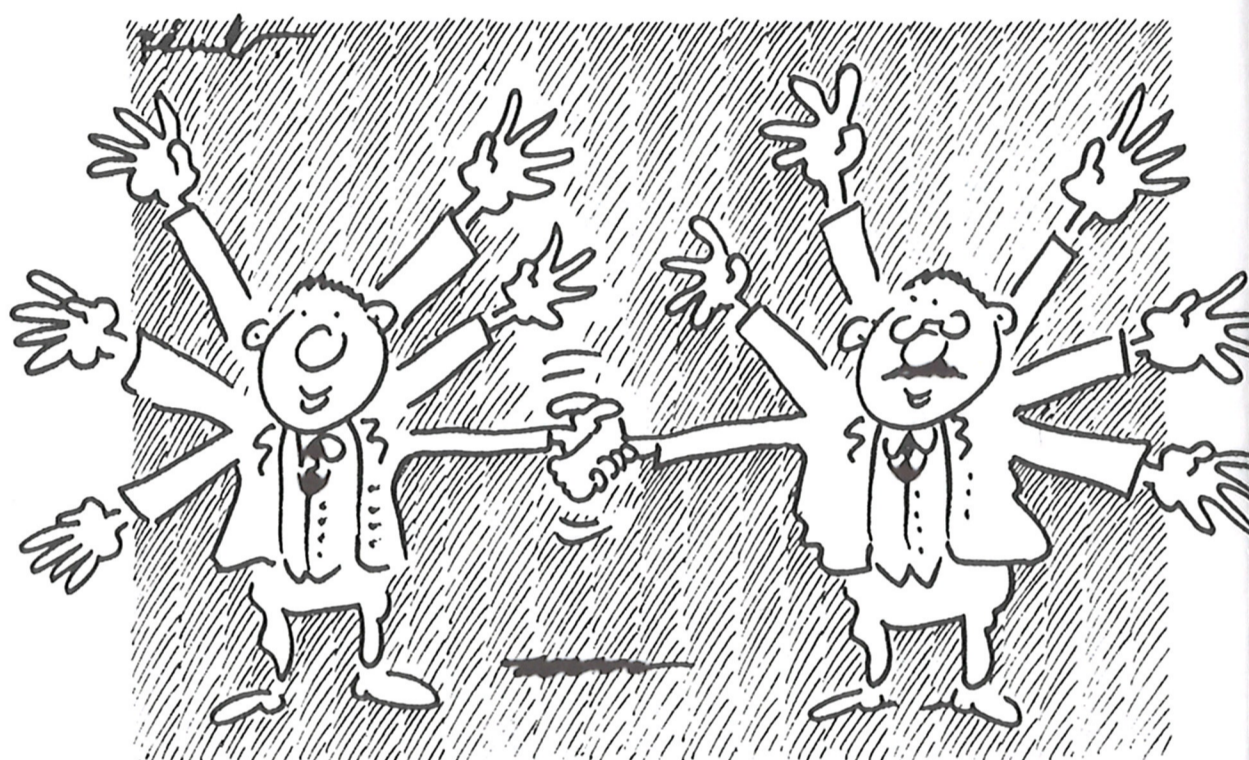
### Contacts existants

1. Communes entretenant des contacts avec d'autres communes	469
A) Avec une commune suisse d'une autre région linguistique	116
B) Avec une commune suisse de la même région linguistique	229
C) Avec une commune à l'étranger (de même langue ou non)	277

Remarques générales sur le point 1:

Dans le questionnaire, nous avons la plupart du temps renoncé au terme de "jumelage" et utilisé celui de "contacts"; nous avons ainsi pu prendre en considération toute forme de contact existant entre villes et communes. Comme nous le verrons sous le point A 2 de la deuxième partie du guide, souvent les deux partenaires préfèrent parler d'"amitié" ou réalisent des projets en commun, sans passer par un jumelage officiel. Les réponses obtenues reflètent aussi cette diversité de terminologie et les différentes manières d'aborder les partenariats qui en découlent.

Une commune peut entretenir plusieurs contacts, peut donc apparaître simultanément sous les points A à C: Winterthur a par ex. des contacts avec La Chaux-de-Fonds et Yverdon, avec Schaffhouse et St. Gall, ainsi qu'avec Pilsen (Tchéquie) et Hall im Tirol (Autriche). La somme des contacts énumérés de A à C est par conséquent plus grande que le nombre de communes suisses réalisant des jumelages, c'est-à-dire que le chiffre du point 1.

Remarques sur le point 1 A:

Dans ce groupe nous trouvons la plupart du temps des jumelages effectifs, avec des activités variées au niveau de la population; plus rarement les exemples cités ici renvoient à des contacts entre les seules autorités; encore plus rarement les exemples se réfèrent à des parrainages.

Les chiffres par régions linguistiques: D 66                      F 34                      I 8                      R 8

Remarques sur le point 1 B:

Les contacts indiqués dans ce groupe se répartissent en trois catégories équivalentes: 1. jumelages effectifs; 2. parrainages (souvent aide aux communes de montagne); 3. contacts de voisinage (souvent collaboration au niveau administratif).

Les chiffres par régions linguistiques: D 163                      F 46                      I 11                      R 9

## Remarques sur le point 1 C:

Les contacts indiqués dans ce groupe se répartissent également en trois catégories: 1. parrainages ou projets d'aide au développement, particulièrement en Europe de l'est; 2. jumelages effectifs (parfois des parrainages qui se sont développés dans le sens d'activités d'échange réciproques); 3. plus rarement, contacts de voisinage (souvent collaboration au niveau administratif, par ex. dans les régions frontalières).

Les chiffres par régions linguistiques: D 198            F 66            I 7            R 6

## Activités dans le cadre de jumelages existants en mots-clé

Pour les jumelages déjà existants, en plus des contacts entre autorités, les échanges au niveau des écoles et des associations ont souvent été cités. Mais les contacts entre villes et communes se caractérisent par une variété bien plus grande d'activités possibles. Nous avons résumé les données à l'aide de douze mots-clé, alors qu'entre parenthèses se trouvent d'autres termes cités à plusieurs reprises dans les réponses. Les parrainages et les projets d'aide au développement sont cités séparément.

### A. Jumelages / amitiés:

- Art (échanges d'artistes, expositions)
- Associations
- Autorités (collaboration administrative, contacts officiels, convivialité, réseaux de partenariats)
- Culture (échanges culturels, échanges entre centres culturels)
- Echange de fonctionnaires (personnel de l'administration, police, pompiers)
- Jeunesse / formation (camps de jeunes, échanges d'apprentis, d'élèves, d'enfants, d'enseignants)
- Manifestations / projets (contacts entre paroisses, cortèges, invitation aux festivités, participation aux expositions d'arts et métiers, vendanges)
- Médias (rubrique ou article sur la commune partenaire dans les journaux respectifs, émission radio en commun)
- Musique (choeurs, orchestres)
- Population (amitiés, contacts sociaux, échanges pour le troisième âge, excursions, séjours "au pair", séjours de vacances)
- Sport
- Théâtre

### B. Parrainages / aide au développement:

Aide aux communes de montagne, aide humanitaire, projets de reconstruction, promotion de la formation, soutien financier.

## C. DEUXIÈME PARTIE DU QUESTIONNAIRE: ACTIVITÉS FUTURES

Suite des activités, indépendamment de jumelages déjà existants ou non:

- |  |     |
|--|-----|
| A) Intéressés à examiner la possibilité de contacts avec un commune suisse d'une autre région linguistique | 142 |
| B) Intéressés à recevoir le guide:   | 269 |
| C) Pas d'indications, pas en mesure de ou pas intéressés à participer au projet:                           | 449 |

### Remarques sur le point A:

La plus grande partie des communes et villes présentes dans ce groupe ne possède pas encore d'expérience dans le domaine des jumelages. Certaines communes, par contre, entretiennent déjà plusieurs contacts mais souhaitent étendre leurs activités au-delà des frontières linguistiques.

Les chiffres par régions linguistiques: D 68                      F 50                      I 16                      R 8

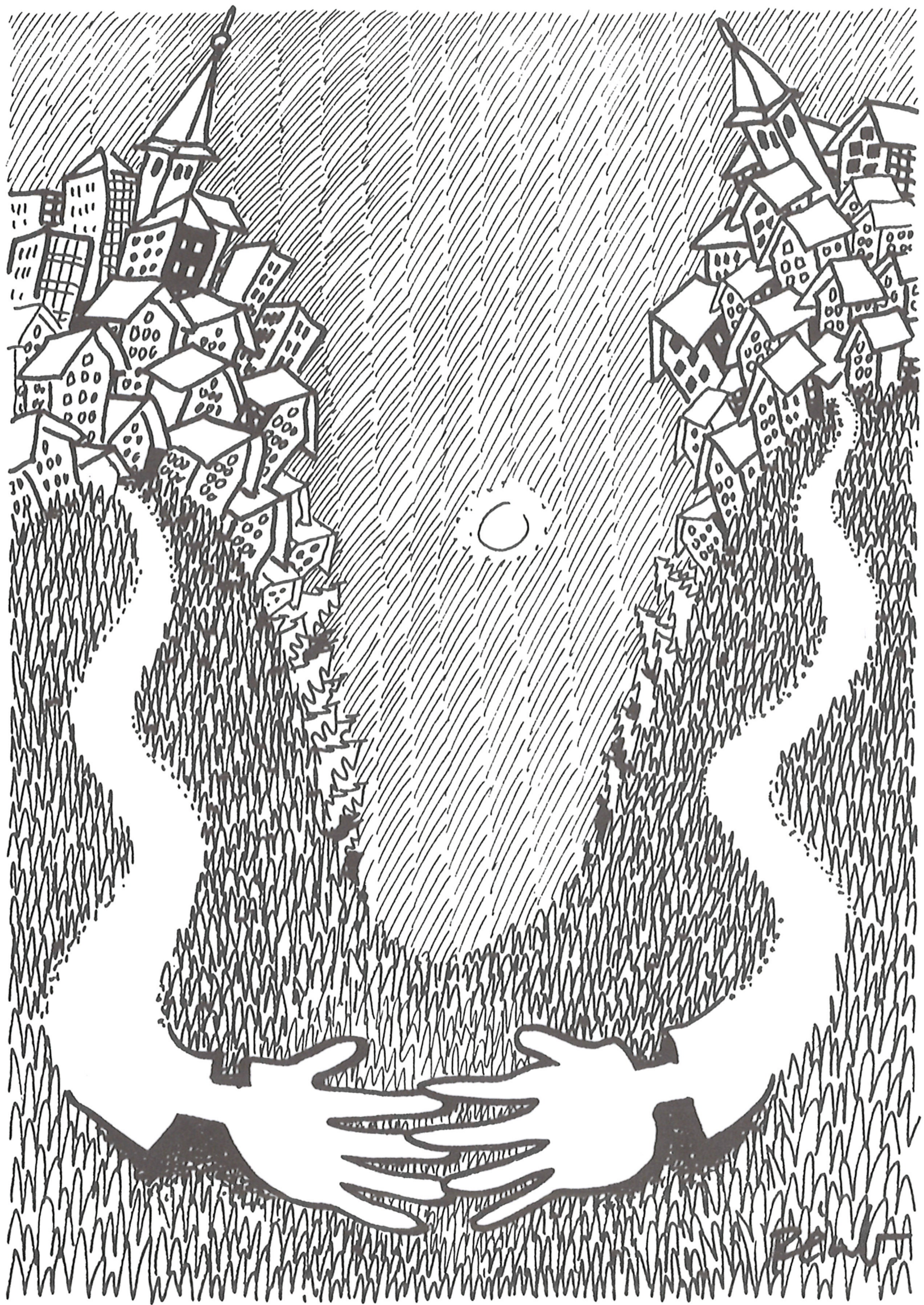
### Remarques sur le point B:

Dans ce groupe se trouvent d'une part les communes et les villes qui décideront sur la base des informations contenues dans le petit guide si elles désirent réaliser ce genre d'activités, et d'autre part celles qui pratiquent déjà des jumelages et qui sont intéressées par toute nouvelle idée et impulsion dans ce domaine.

Les chiffres par régions linguistiques: D 161                      F 77                      I 20                      R 11

### Remarques sur le point C:

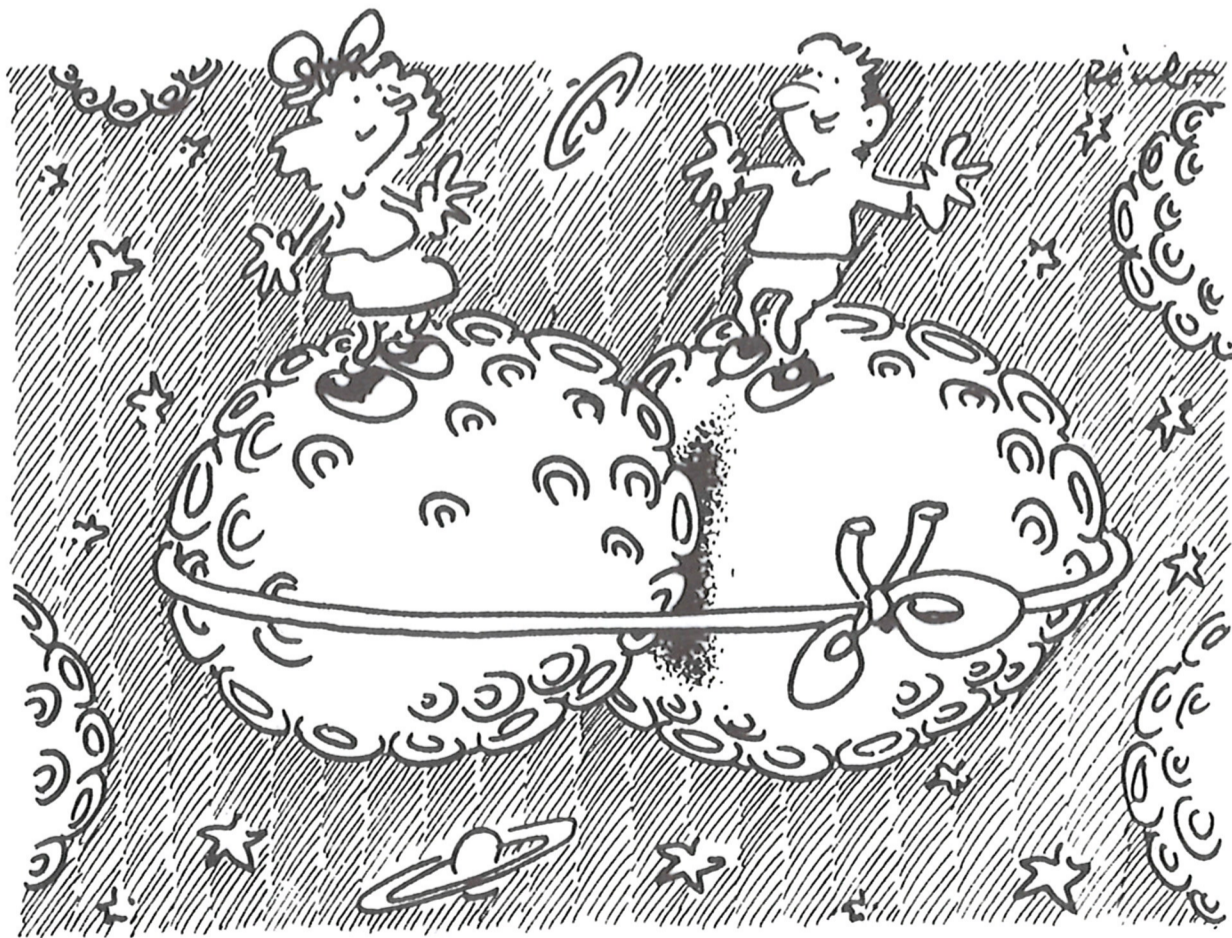
Les raisons pour ne pas entrer en matière sur un possible jumelage sont liées d'une part à l'impossibilité de réaliser un tel projet, d'autre part à l'abondance de jumelages déjà existants pour certaines communes. Voici les raisons indiquées: déjà pris avec un ou plusieurs jumelages; jumelage déjà en préparation; manque de temps ou pas de moyens financiers (surtout pour des petites communes); n'entre pas dans les priorités du Conseil communal; pas intéressés; pas d'indications.



## PARTIE II

### TRUCS EN VRAC

### POUR LES JUMELAGES



## **A. DONNÉES GÉNÉRALES**

### **1. Quelles informations trouve-t-on dans cette partie?**

Le but du projet du Forum Helveticum est avant tout de promouvoir les jumelages entre les communautés linguistiques en Suisse. Par conséquent, cette partie du guide se concentre sur des données et des exemples qui soulignent les aspects culturels et de sociabilité dans les jumelages. Il est évident que les données et les "trucs" présentés ci-après valent également en grande partie pour des contacts avec une commune d'une même région linguistique ou avec l'étranger. En ce qui concerne les jumelages avec l'étranger et les parrainages, des adresses utiles se trouvent à la fin du guide.

### **2. Au sujet du terme "jumelage"**

Les jumelages entre villes et communes ont été créés il y a plus de 50 ans au niveau européen. L'idée était au départ de favoriser la réconciliation en Europe après la Seconde Guerre Mondiale, à travers un rapprochement au niveau communal. Depuis, de nouveaux jumelages voient le jour régulièrement, à un niveau national et international, l'accent portant sur un enrichissement culturel et humain réciproque. Parfois, des intérêts économiques sont également pris en considération ou alors les contacts se font dans le cadre de parrainages ou de l'aide humanitaire.

Certaines villes et communes utilisent plus volontiers le terme d'"amitié" que de "jumelage". Seules comptent, finalement, les activités réalisées aussi bien au niveau des autorités que de la population. Aux deux "partenaires" ou "amis" de décider si ces activités sont à prévoir dans le cadre d'un jumelage stipulé officiellement ou dans celui d'une amitié. Dans la suite du texte, le terme de jumelage sera utilisé pour définir tous les types de contact entre deux villes ou deux communes.

### **3. Variété des activités possibles**

Ces premières indications illustrent déjà la variété des contacts possibles réunis sous le terme générique de "jumelage". Certaines villes et communes réalisent ces différentes sortes de contacts simultanément, mais avec des partenaires différents. Dans d'autres cas de figure, la frontière entre les activités au sein d'un même jumelage est floue: un parrainage peut par ex. aussi se développer dans le sens d'un jumelage, avec des projets d'échange basés sur la réciprocité.

Les activités concrètes se signalent également par leur grande variété: elles vont des contacts au niveau des autorités jusqu'aux projets touchant toute la population, en passant par les formes d'échanges les plus variées dans les domaines scolaire, culturel et sportif. Un jumelage doit en tous les cas être adapté aux besoins spécifiques d'une commune ou d'une ville.

#### **4. Dimensions et continuité d'un jumelage**

Concernant les dimensions d'un jumelage, une grande flexibilité est requise. Il peut être très intense, avec un grand nombre d'activités, aussi bien au niveau des autorités que de la population. Mais il peut également être limité à des activités ponctuelles ou sectorielles, par ex. en commençant avec un échange entre associations sportives ou entre classes d'une école. Souvent, une première activité d'échange en attire d'autres et des projets sont proposés spontanément par certains groupes de population (par ex. par des associations), venant ainsi enrichir le jumelage à leur tour.

La continuité des contacts et des activités réalisés est essentielle pour le succès d'un jumelage. Une collaboration à moyen terme peut être garantie aussi bien par les autorités que par des groupes de privés.

#### **5. Rôle des autorités et des privés**

Un jumelage se base la plupart du temps sur un accord officiel entre deux communes ou deux villes. Celui-ci peut prendre ou non la forme d'une charte signée dans un cadre solennel. Le rôle que les autorités jouent ensuite dans la réalisation des activités est variable et étroitement lié à l'engagement des groupes de privés et des institutions.

Trois cas de figure: 1. Le jumelage est officialisé par les autorités, les contacts continuent au niveau de ces mêmes autorités et des projets sont ensuite réalisés au niveau de la population. 2. Le jumelage est officialisé par les autorités et la réalisation de projets est principalement du ressort de groupes de privés ou d'institutions (par ex. groupes musicaux ou écoles). 3. Le jumelage est seulement officialisé en deuxième lieu par les autorités, après que des groupes de privés ou des institutions aient lancé et réalisé eux-mêmes des projets (par ex. échanges d'élèves). Des formes mixtes de ces cas de figure sont naturellement possibles.

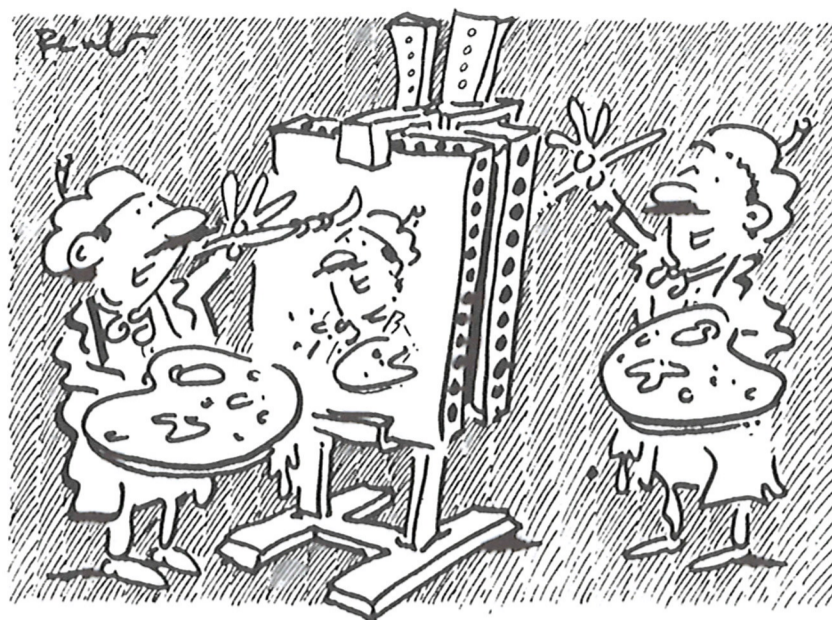
### **B. QUELLES ACTIVITÉS PEUVENT ÊTRE RÉALISÉES?**

Les exemples qui suivent sont tirés de jumelages déjà existants. Il va de soi que d'autres possibilités et variantes existent, que chaque ville et chaque commune pourra adapter à ses capacités et à ses exigences. Ces exemples montrent aussi pourquoi dans le cadre des activités réalisées pour la compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse les jumelages sont particulièrement intéressants: ils rendent possibles non seulement des activités réalisées pour les groupes déjà depuis longtemps privilégiés par les échanges (par ex. les élèves), mais aussi des projets pour ceux rarement pris en considération (fonctionnaires, associations ou même la population tout entière).



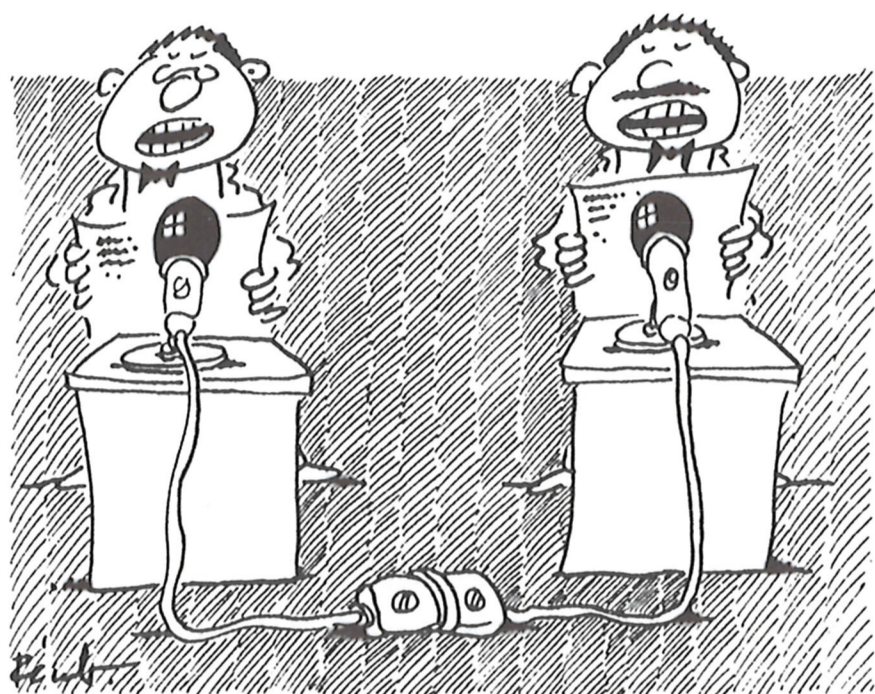
## 1. Art / culture

De nombreux projets peuvent être réalisés dans le cadre d'échanges entre institutions d'art et de culture ou entre théâtres; les exemples plus souvent cités sont les expositions entre artistes des deux villes ou communes, voire des deux régions concernées. Des échanges ou des stages pour les artistes eux-mêmes sont également possibles.



## 2. Autorités

La plupart du temps, les jumelages sont mis sur pied par les autorités. Généralement, celles-ci entretiennent des contacts aussi lorsque des projets ont commencé à s'établir au niveau de la population. Dans certains cas, des jumelages se limitent aux contacts entre autorités; il s'agit alors souvent de communes voisines, réalisant des projets de coopération, surtout au niveau de l'administration. Mais les autorités peuvent aussi créer de véritables "réseaux de jumelages" (par ex. des contacts trilatéraux).



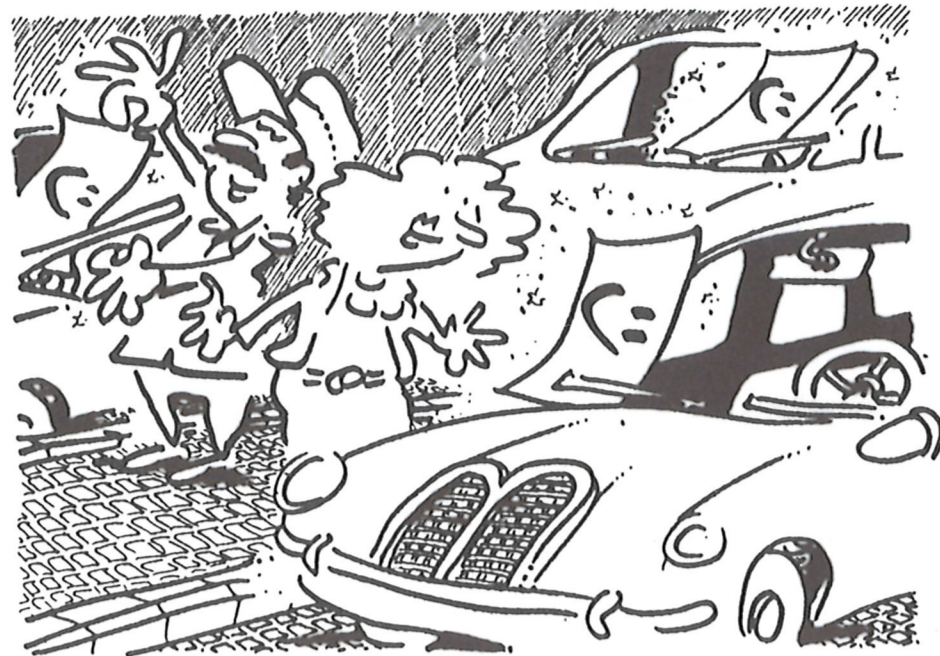
## 3. Entreprises

Les entreprises ont la possibilité de s'associer à un jumelage surtout avec des échanges et des stages pour apprentis ou employés. Comme dans le cadre des échanges de classes (cf. point 5), si de telles activités existent déjà en dehors des jumelages, elles peuvent aussi y trouver un terrain propice pour être lancées. Elles conviennent aussi bien à des grandes qu'à des petites et moyennes entreprises, comme par ex. un restaurant, une pharmacie ou une menuiserie.



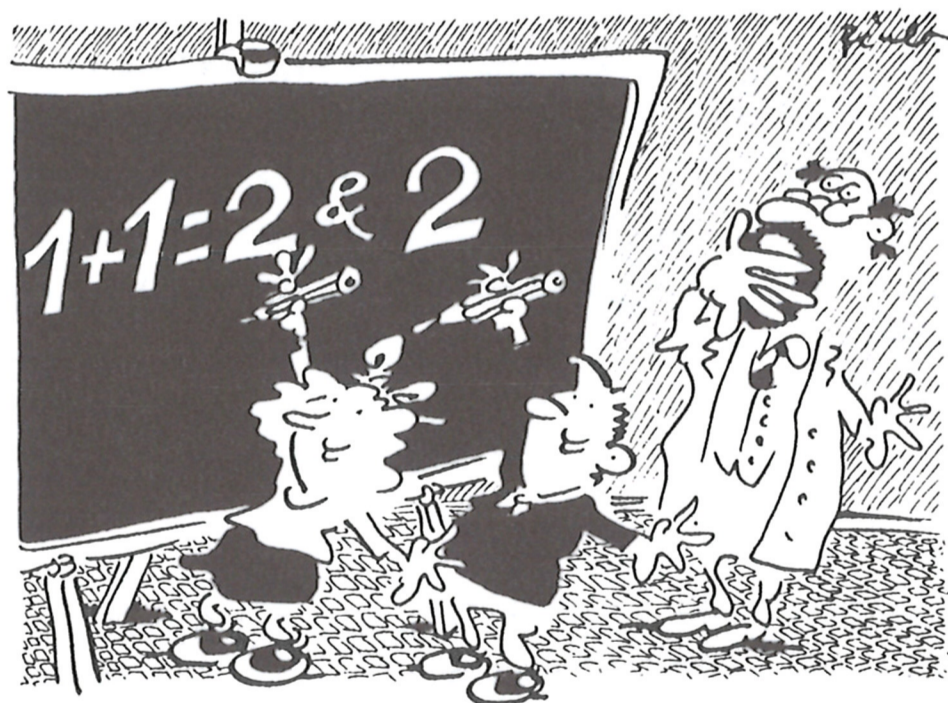
#### 4. Fonctionnaires

Souvent villes et communes profitent des possibilités offertes par un jumelage pour réaliser des échanges avec leur propre personnel. Les exemples concrets vont du corps de police et des pompiers aux différents secteurs de l'administration. Dans ce contexte, des possibilités intéressantes existent également pour les apprentis (cf. points 3 et 5). Ce point illustre comment des expériences de type professionnel, culturel et linguistique peuvent être combinées de manière idéale.



#### 5. Jeunesse / formation

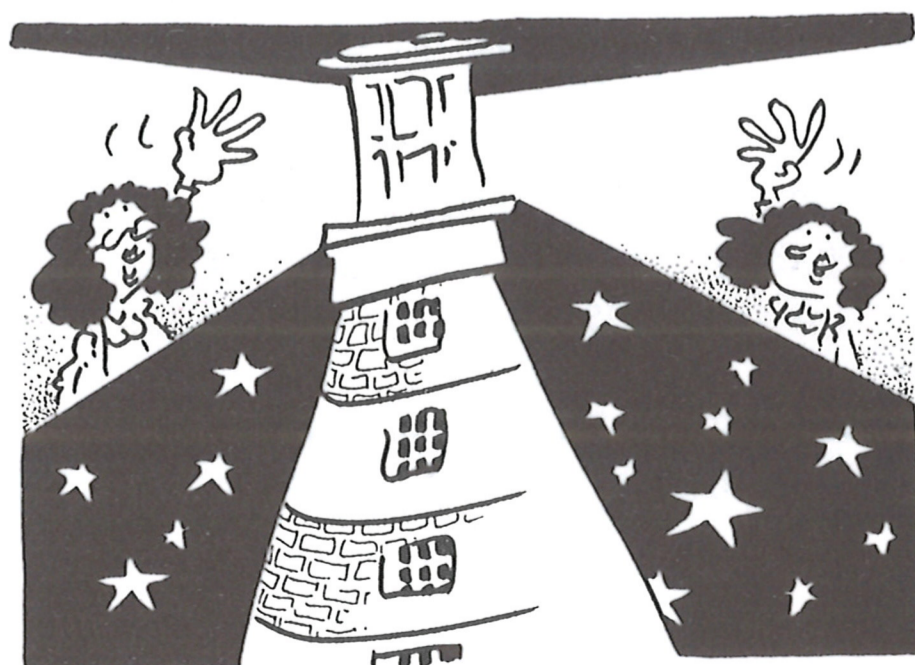
Les échanges de jeunes sont très appréciés dans le cadre de jumelages et également très répandus en dehors de ceux-ci. Ils concernent les élèves, les apprentis et le corps enseignant à tous les niveaux (y compris l'école primaire). Ils peuvent être réalisés par



groupes (échanges de classes, camps de jeunes) ou comme échanges individuels (surtout pour les apprentis). Des centres de coordination spécialisés offrent les informations nécessaires pour la réalisation d'échanges de jeunes (cf. "Adresses utiles"). Etant donné que les échanges au niveau scolaire existent souvent déjà en dehors des jumelages, les communes intéressées ont la possibilité idéale de construire un partenariat sur cette base, en y incluant par la suite d'autres groupes de population.

#### 6. Manifestations / projets

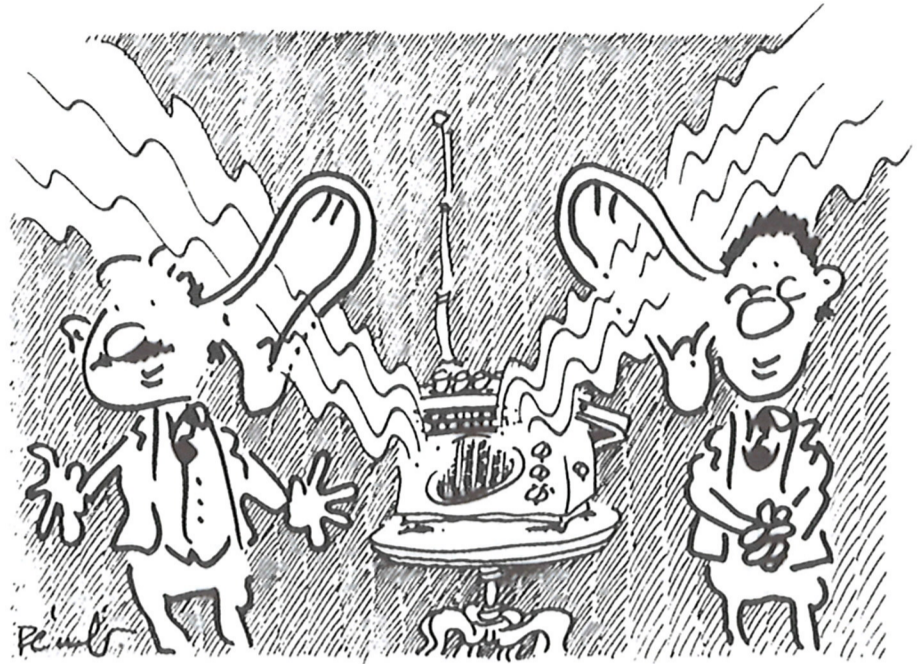
Sous ce point, nous trouvons des activités touchant de grandes parties de la population (donc liées au point 9) ou des projets ayant un caractère particulier. En font partie les invitations à des festivités ou à des cortèges, qui s'adressent soit à toute la population des partenaires, soit à des groupes ciblés (par ex. à des associations). La même remarque vaut pour des événements particuliers, comme les ven-



danges, auxquelles peuvent par ex. être invités seulement les jeunes, ou pour la participation à une exposition des arts et métiers de la commune partenaire. Deux paroisses peuvent également profiter de l'existence d'un jumelage pour établir des contacts et réaliser des activités. En fait, les possibilités de manifestations et de projets dans le cadre d'un jumelage sont pratiquement illimitées.

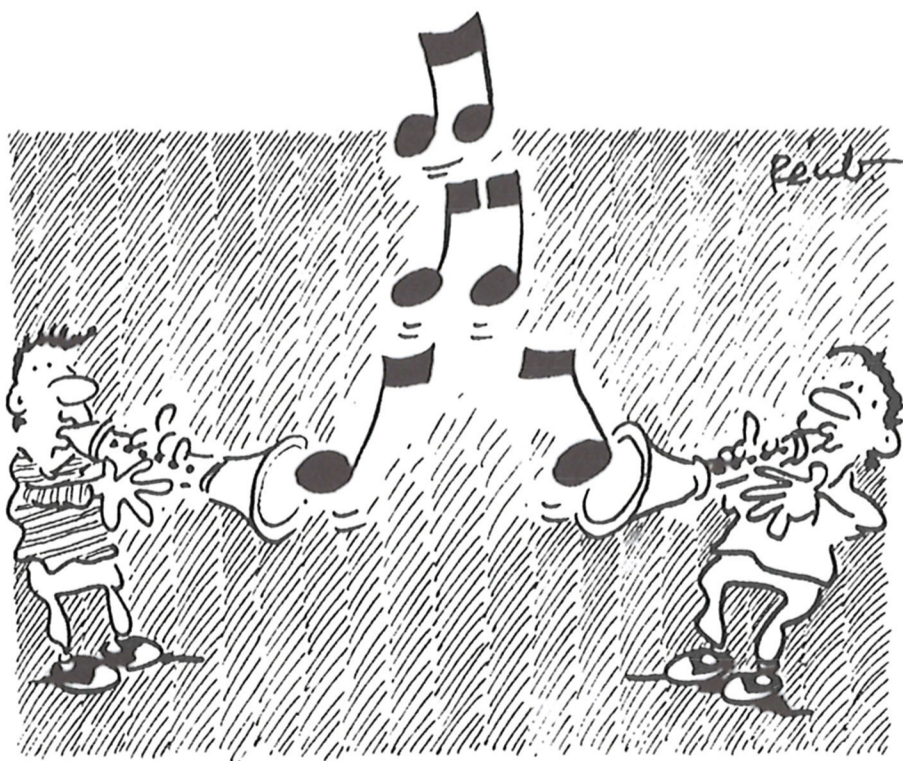
## 7. Médias

Au-delà des comptes-rendus sur les activités réalisées dans le cadre d'un jumelage, les médias locaux ont également la possibilité de lancer leurs propres projets: par ex. une rubrique régulière, contenant des informations sur la commune ou la ville partenaires, ou la mise sur pied d'une émission radio commune. Par ailleurs, les employés de médias locaux peuvent participer à de brefs stages ou échanges.



## 8. Musique

La musique est souvent définie comme un langage universel. Dans les jumelages, elle fait aussi partie, sous des formes variées, des instruments d'échange appréciés. Les exemples renvoient aux contacts entre chorales et fanfares mais aussi entre groupes de musique pop et rock, ainsi qu'entre petits et grands orchestres. Les contacts peuvent se faire au niveau d'échanges, d'expériences musicales ou de concerts en commun. Souvent, des groupes musicaux participent, en tant qu'hôtes, à des manifestations officielles des deux villes ou communes partenaires.

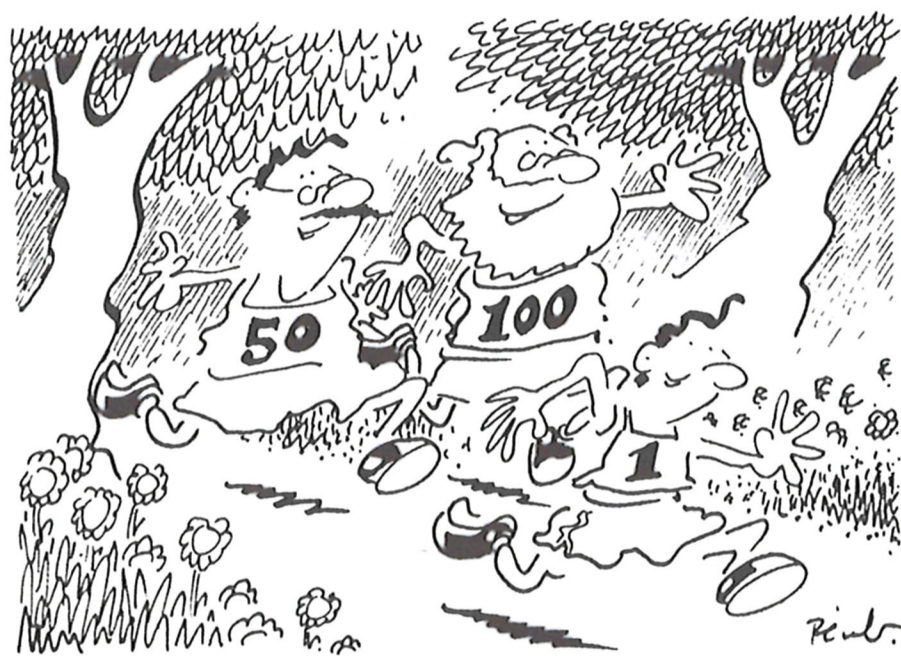
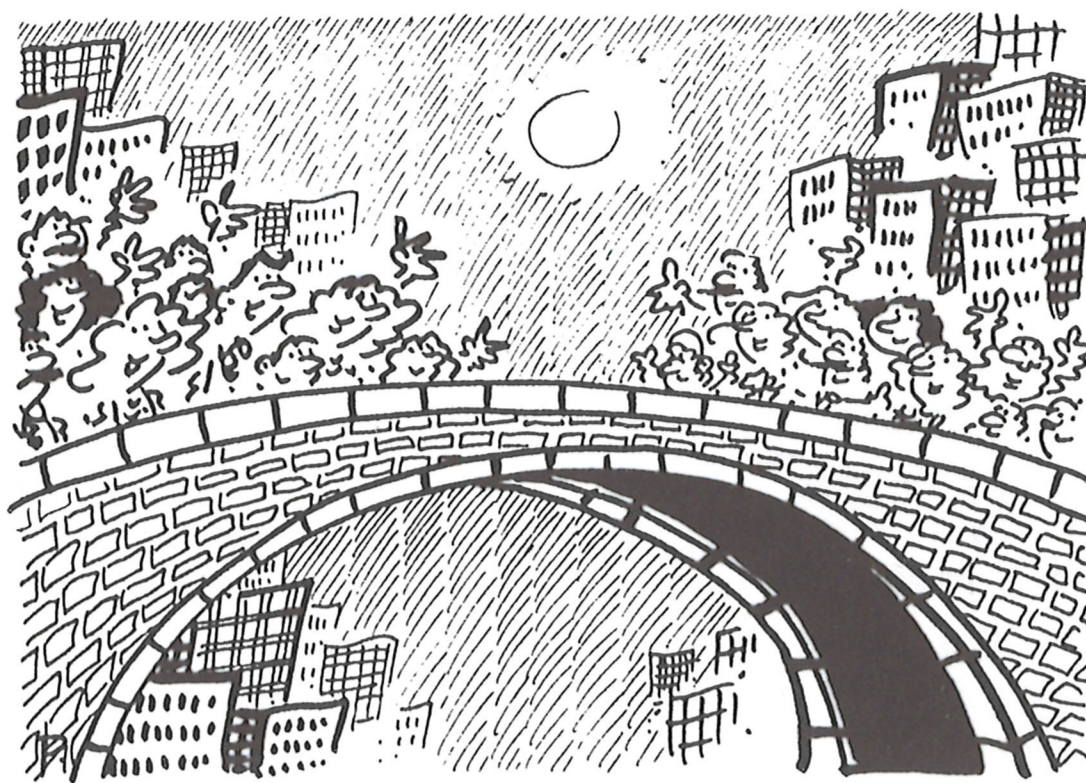


## 9. Population

Il est question ici d'activités avec des personnes qui participent au jumelage non pas en tant que membres de groupes ou d'institutions organisés (comme associations, écoles ou administration) mais comme "simples citoyens". Dans ce cadre, toute la population d'une commune ou d'une ville peut par ex. être invitée à une manifestation spéciale: randonnée commune, visite de la commune ou de la ville partenaire, participation à une fête locale (cf. aussi point 6). Selon le nombre de participants, des me-

surens logistiques appropriées sont naturellement requises (par ex. transport par bus ou par train spécial).

Des activités sont aussi possibles à un niveau individuel. Des exemples de séjours "au pair", de séjours de vacances ou pour personnes du troisième âge, organisés officiellement ou spontanément dans le cadre d'un jumelage, reviennent régulièrement.



## 10. Sport

Comme la musique, le sport est considéré comme un langage universel. Ici encore, les contacts peuvent se nouer entre les innombrables associations sportives existantes ou alors un événement sportif (par ex. un tournoi pour différents groupes d'âges) peut être intégré dans d'autres activités du jumelage.

## C. COMMENT TROUVER UNE COMMUNE OU UNE VILLE PARTENAIRE?

### 1. Avant la recherche

- Définir le type de jumelage désiré.

Pour certaines villes et communes, il est important de définir à l'avance quels projets et activités devront être réalisés en priorité; ceci n'exclut pas qu'ensuite des activités non prévues puissent également se développer au sein du jumelage. D'autres villes et communes préfèrent trouver d'abord un partenaire de dimensions semblables et évaluer en compagnie de celui-ci les activités à réaliser. Dans tous les cas, il est important qu'il reste assez de marge de manoeuvre pour assurer une certaine flexibilité au jumelage.

- Définir le profil du partenaire.

A moins d'avoir à l'esprit un partenaire au profil très précis, la dimension de la commune partenaire et la région linguistique désirée suffisent. Dans certains cas, des caractéristiques particulières ou des traits communs peuvent constituer des critères de recherche (par ex. commune rurale ou urbaine, communes vigneronnes, ou encore noms ou armoiries semblables). Il est important de tenir compte du fait que le choix diminue au fur et à mesure que l'on augmente les critères pour le profil du partenaire.

## **2. Recherche proprement dite**

- Recourir à des contacts personnels ou officiels déjà existants, pour mettre sur pied un jumelage.
- Mettre sur pied un jumelage avec différents projets sur la base d'activités déjà existantes (par ex. échange de classes). Des contacts établis dans le cadre d'un parrainage peuvent également se développer dans le sens d'un jumelage, avec des projets d'échange basés sur la réciprocité.
- Recherche du partenaire par le truchement du Forum Helveticum ou d'autres organisations compétentes en la matière (cf. "Adresses utiles").

## **D. AUTRES QUESTIONS PRATIQUES**

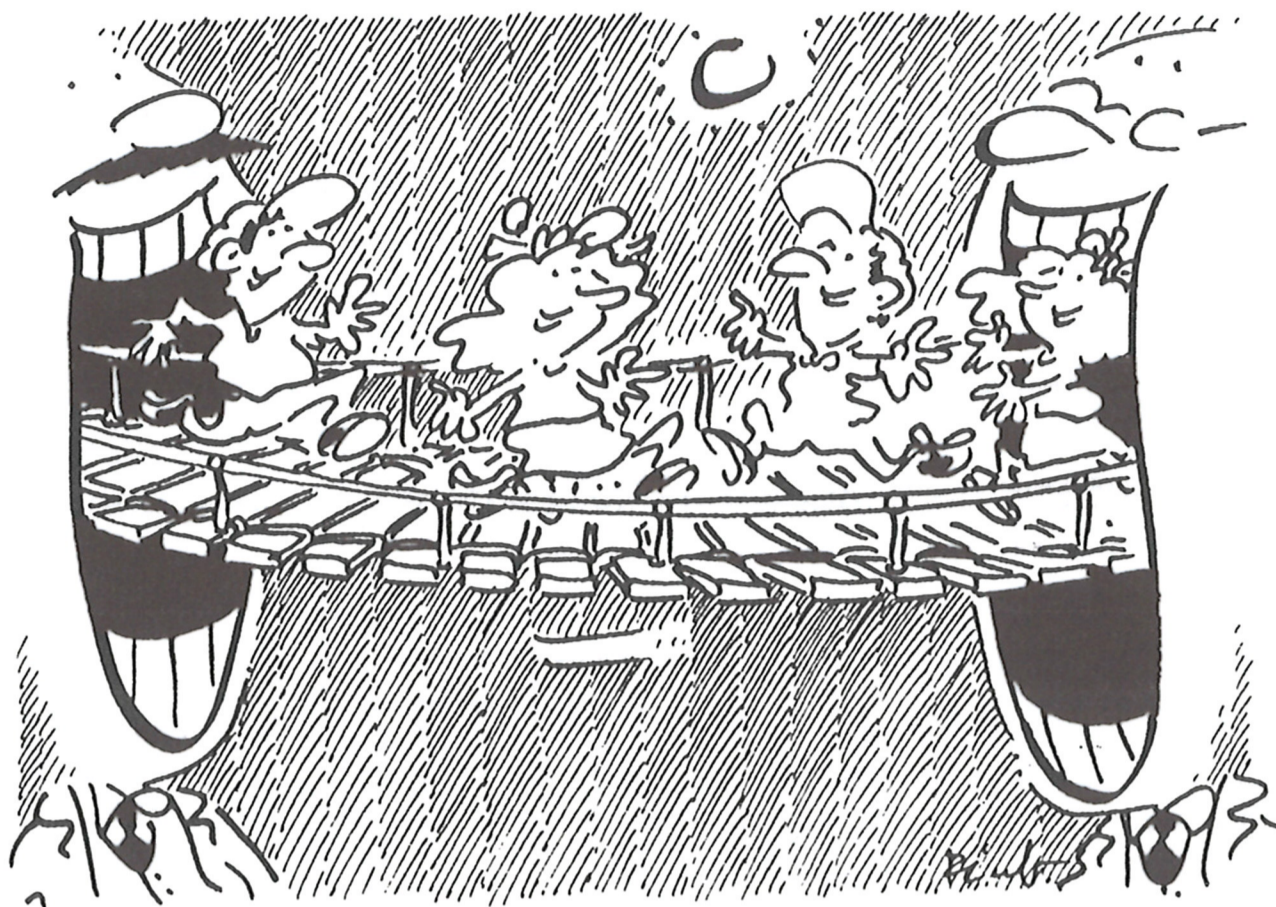
### **1. Premiers contacts**

Généralement, les autorités se rencontrent en premier, pour faire connaissance et pour définir les activités possibles. Suivant le cas, des responsables d'associations et d'écoles concernées par la suite peuvent déjà être de la partie lors du premier contact. Cela vaut d'autant plus, lorsque le jumelage se fait sur la base d'activités ponctuelles déjà existantes (par ex. un échange d'élèves).

### **2. Langues**

Les responsables interrogés sont unanimes: la peur des problèmes liés à la langue, présente avant le jumelage, disparaît très vite; la langue ne constitue en fait jamais un problème insurmontable. Selon la situation ou l'activité en cours, la question est abordée de la manière suivante: chaque personne parle dans sa langue et n'hésite pas à se faire répéter ce qu'elle n'a pas compris; une personne sachant traduire d'une langue à l'autre est toujours présente; on communique avec toutes les langues à disposition, y

compris l'anglais. Dans le cadre d'activités comme l'échange d'élèves, l'utilisation des langues fait partie intégrante du projet et est par conséquent planifiée de manière spécifique par les enseignants.



### 3. Infrastructure / personnel

Le plupart des villes et communes suisses ne prévoient pas d'infrastructure particulière pour les jumelages. Les projets sont réalisés dans le cadre de celles existantes. Selon l'intensité ou le nombre des jumelages, une ou plusieurs personnes travaillant à la chancellerie municipale ou communale peuvent être chargées, ponctuellement ou régulièrement, de s'occuper des différentes activités.

### 4. Temps à investir

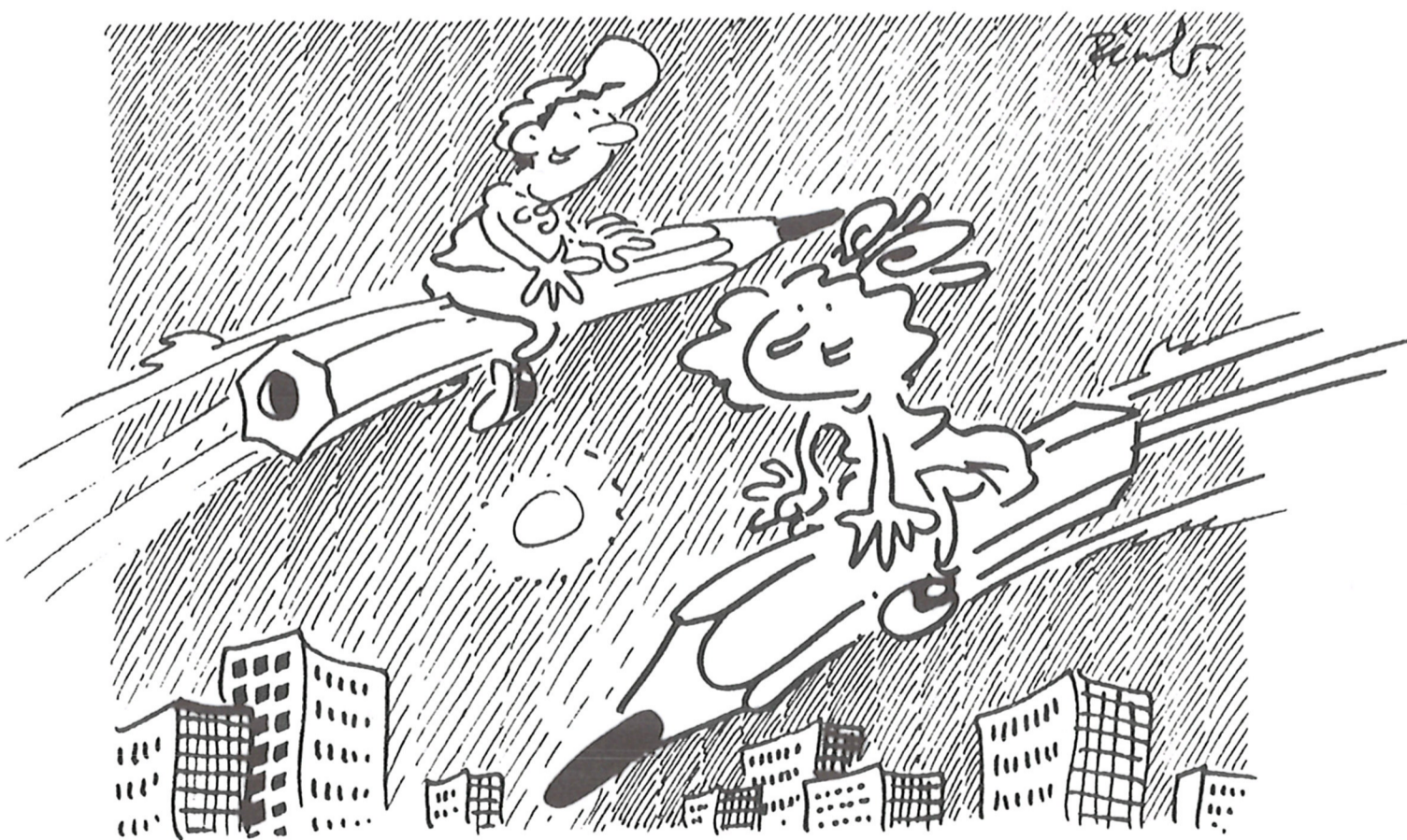
Comme pour le point précédent, cela dépend du nombre d'activités. En général, les responsables affirment cependant que l'investissement en temps reste assez modeste, même avec plusieurs projets. Cela est d'autant plus vrai pour les activités ayant déjà acquis une vitesse de croisière. Le plus souvent, les indications mentionnent deux à quatre jours par année.

### 5. Coûts

Ici encore, les données sont en fonction des projets réalisés; cependant, les coûts ne semblent pas poser problème. Partout où cela est possible, on économise sur les dépenses (lors des visites, on recourt par ex. aux structures de la commune ou on loge les personnes chez l'habitant). Autrement, un budget variant de 5'000 à 10'000 fr. par an est prévu.

## PARTIE III

## ADRESSES UTILES



➤ Pour des informations de première main

Une manière simple pour obtenir des informations plus détaillées consiste à contacter directement des villes et des communes ayant déjà quelque expérience de jumelages. Une liste des jumelages existants peut être commandée auprès du Forum Helveticum.

➤ Pour des questions d'ordre général sur les jumelages

Les deux associations communales suisses sont à disposition avec leurs multiples expériences dans le domaine des jumelages:

\* Association des communes suisses, Solothurnstrasse 22, 3322 Schönbühl

tél: 031 858 31 16

fax: 031 858 31 15

\* Union des villes suisses, Florastrasse 13, 3000 Berne 6

tél: 031 351 64 44

fax: 031 351 64 50

e-mail: [info@staedteverband.ch](mailto:info@staedteverband.ch)

➤ Pour les jumelages à l'intérieur de la Suisse

Forum Helveticum, case postale, 5600 Lenzbourg 1

tél: 062 888 01 25    fax: 062 888 01 01

e-mail: [info@forum-helveticum.ch](mailto:info@forum-helveticum.ch)

site Internet: [www.forum-helveticum.ch](http://www.forum-helveticum.ch)

➤ Pour un soutien financier de certains projets

Pour communes financièrement faibles et uniquement pour jumelages entre les quatre régions linguistiques de Suisse.

Fondation Oertli, Seestrasse 279, 8038 Zurich    tél. + fax: 01 481 53 85

➤ Pour les parrainages à l'intérieur de la Suisse

Parrainage suisse pour communes de montagne, Asylstrasse 74, 8030 Zurich

tél: 01 382 30 80

fax: 01 382 30 81



➤ Pour les jumelages en Europe (y compris "Opération Villages Roumains"):

Conseil des communes et régions d'Europe, Section Suisse,  
Hôtel de Ville, 1002 Lausanne

tél: 021 315 24 39

fax: 021 315 20 08

e-mail: [afccre@lausanne.ch](mailto:afccre@lausanne.ch)

➤ Pour les parrainages en ex-Yougoslavie

Causes Communes, case postale, 5600 Lenzbourg 1

tél: 062 888 01 50

fax: 062 888 01 01

e-mail: [info@ggs-ccs.ch](mailto:info@ggs-ccs.ch)

➤ Pour les jumelages en dehors de l'Europe

Cités unies, 60 Rue La Boétie, F-75008 Paris

tél: 0033 1 53 96 05 80

fax: 0033 1 53 96 05 81

➤ Pour les échanges de jeunes  
(nationaux et internationaux) dans le domaine scolaire

ch Echange de jeunes, Bahnhofstrasse 2, 4501 Soleure

tél: 032 625 26 80/84

fax: 032 625 26 88

e-mail: [austausch@echanges.ch](mailto:austausch@echanges.ch)

site Internet: [www.echanges.ch](http://www.echanges.ch)